

# 20ème RALLYE DU BÉARN (Moderne)

## 8 JUILLET 2017

### RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... 15 Mai 2017.  
Ouverture des engagements : ..... 15 Mai 2017.  
Clôture des engagements : ..... 28 Juin 2017 cachet de la poste faisant fois.  
Parution du road-book : ..... 7 Juillet 2017 8h00 au café des Halles 7 r Mar Joffre 64800 NAY.  
Dates et heures des reconnaissances : ..... 7 Juillet 2017 de 8h00 à 18h00 et 8 Juillet 2017 de 7h à 10h.  
Vérification des documents et des voitures : ...le vendredi 7 Juillet 2017 de 17h00 à 20h00 pour l'administratif et de  
... 17h30 à 20h30 pour le Technique. Ainsi que le samedi 8 Juillet 2017 de 7h00 à 9h45 (Administratif et Technique)  
..... sur le parking de la boutique BIRABEN, rue Pierre Semard 64800 Coarraze.  
Heure de mise en place du parc de départ : ..... le Vendredi 7 Juillet 2017 de 18h00 à 21h00.  
..... et le Samedi 8 Juillet 2017 de 7h15 à 10h00, place Marcadieu à Nay.  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : ..... samedi 8 Juillet 2017 à 9 h15  
Publication des équipages admis au départ : ..... samedi 8 Juillet 2017 à 10h30  
Briefing des pilotes le : ..... en additif, feuille remise dans les poches concurrents  
Départ de : ..... Nay, samedi 8 Juillet 2017 à 11h30 première voiture.  
Arrivée à : ..... Nay, samedi 8 Juillet 2017 à partir de 18h30  
Vérification finale : ..... garage Albuquerque Volkswagen, 2 rue Charles Péguy 64800 Coarraze  
Publication des résultats officiels du rallye : ..... samedi 8 Juillet 2017 à partir de 20h00  
..... ou 1 h après l'arrivée du dernier concurrent, mairie de Nay  
Remise des prix : ..... samedi 8 Juillet 2017, après l'affichage officiel définitif, salle Petit Boy, à Nay

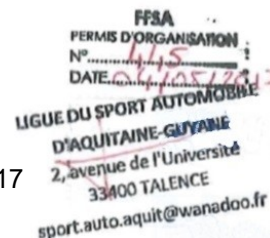
#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club Basco-Béarnais organise le :  
**20<sup>e</sup> Rallye régional du Béarn**

en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : 445

Et de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine/Guyane numéro 26 en date du : 04/05/2017



#### Comité d'Organisation

Président : ..... Fernand Paillé-Barrère  
Membres : ..... Antoine Hommeau, Philippe URBAN, Anthony MAROTTE, Lionel JACOB, Yannick SIMIAN  
Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Pyrénées Auto Sport 85, Boulevard CHARLES DE GAULLE – 64140 LONS  
Téléphone : ..... 06.77.58.47.78 ou 06.82.63.61.11  
Fax : ..... 05.59.62.83.90  
E-mail : ..... purban@wanadoo.fr  
Permanence du Rallye : ..... École primaire en face du parc fermé

#### Organisateur technique

Nom : ..... Ecurie Pyrénées Auto Sport  
Adresse : ..... 85, Boulevard CHARLES DE GAULLE – 64140 LONS

#### 1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des CS : ..... VAILLES Marielle 7644/1003  
Membre du Collège : ..... MARCHAND Lauren 168394/1003  
..... HOUSSAT-BORDENAVE Bruno 35441/1003  
Directeur de Course : ..... HULOT René-Jean – 7288/1003 et CHOLET Philippe – 7649/1003  
Adjoints : ..... PERRIN Eric (Tricolore) 29996/1003 et BEGARIE Jean (PC) 2400/1003  
Directeurs des spéciales : ..... DESCLAUX Luc 13302/1003 et SOULAS Colette 10609/1003  
..... MELIANDE Maurice 157142/1003 et PELISSIE Michel 147969/1003  
Médecins : ..... Dr RACINE, Dr CAZE

Commissaires Techniques Responsable : ..... PINA Claude 13191/1004  
Commissaires Techniques : ..... en cours de désignation  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : ..... en cours de désignation  
Chargés des relations avec la presse : ..... ÉCURIE PYRÉNÉES AUTO SPORT

## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes de Nay, Arros de Nay, Haut de Bosdarros, Sévignacq-Meyracq, Lys et Rébénacq, que l'Automobile Club Basco-Béarnais et l'Écurie Pyrénées Auto Sport peuvent organiser pour vous cette année :

### 20<sup>ème</sup> édition du RALLYE REGIONAL DU BEARN

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE - LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, l'article « 6.2P Reconnaissance » du règlement sera strictement appliqué, notamment : Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = DÉPART REFUSÉ

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.

#### 1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 20<sup>ème</sup> Rallye du Béarn compte pour :

- \_ La Coupe de France des Rallyes 2017 coef.2
- \_ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine/Guyane 2017
- \_ Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine/Guyane 2017

#### 1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 7 Juillet 2017 de 17h00 à 20h30 et le samedi 8 Juillet 2017 de 7h00 à 09h45, sur le parking de la boutique Biraben, rue Pierre Semard 64800 Coarraze.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Albuquerque, 2 rue Charles Peguy 64800 Coarraze.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 20<sup>ème</sup> rallye du Béarn doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avec la photocopie des permis et licences pilote et copilote** avant le :

**28 Juin 2017 INCLUS**

**Écurie Pyrénées Auto Sport , 85 boulevard CHARLES DE GAULLE 64140 LONS**

**3.1.10P.** Le nombre d'engagés est fixé à 80 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

a) Droits normaux :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

b) Droits minorés

- pilote venant de plus de 250km\* : **265 € (-25 €)**
- pilote venant de plus de 350km\* : **240 € (-50 €)**

\* : *trajet calculé au plus court avec le site <http://www.viamichelin.fr/> en prenant comme "Départ" l'adresse mentionnée sur la licence du pilote et comme "Arrivée" la mairie de Nay.*

c) Jumelage avec le Rallye du Pays Basque :

- Remise sur engagement si participation aux deux épreuves à hauteur de **30 € pour le Béarn** et de **50 € pour le Pays Basque** (remboursement après les deux épreuves).

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les inscriptions par fax ou par mail les droits d'engagement seront à envoyer par courrier pour la confirmation de votre inscription. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, si le **28 Juin 2017** le nombre d'engagés était inférieur à : **35 VOITURES**.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc, parking boutique Biraben, rue Pierre Semard.

**Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance.** En cas d'assistance avec un véhicule volumineux, merci de contacter l'organisation.

**4.3.2.3P** – Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5Kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (de 3m X 5m minimum) et résistant aux hydrocarbures. Prévoir le même dispositif sous la partie mécanique du véhicule d'assistance.

**De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

### 4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret N°2012-312 du 5 MARS 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 MARS 2012 et du 28 MARS 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservé exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**4.6.2P** – Un logo noir sur fond blanc, SÉCURITÉ de 520mm X 110mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00 et 0.

## ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 20<sup>e</sup> Rallye régional du Béarn représente un parcours total de 130,8 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont : **Bois de Bié 7,3 km** et **Béro Bisto 5,7 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu : le vendredi 7 Juillet 2017 de 8h00 à 18h00  
et le samedi 8 Juillet 2017 de 7h00 à 10h00

Le road book sera disponible à partir du Vendredi 7 Juillet 2017 à 8h00 au café des Halles à Nay.

## ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... chasubles et badges indiquant la fonction
- Chef de poste : ..... chasubles et badges indiquant la fonction

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

### ▪ Prix en chèques (non cumulables) :

Scratch : 1<sup>er</sup> = 350€ ; 2<sup>ème</sup> = 270€ ; 3<sup>ème</sup> = 200€

Groupe : **(si plus de 5 partants dans le groupe)** 1<sup>er</sup> = 270€ ; 2<sup>ème</sup> = 200€ ; 3<sup>ème</sup> = 120€

**(de 1 à 5 partants)** 1<sup>er</sup> = 200€

Classe : **(si plus de 5 partants dans la classe)** 1<sup>er</sup> = 240€ ; 2<sup>ème</sup> = 170€ ; 3<sup>ème</sup> = 90€

**(de 3 à 5 partants)** 1<sup>er</sup> = 200€ ; 2<sup>ème</sup> = 120€

**(moins de 3 partants)** 1<sup>er</sup> = 150€

1<sup>er</sup> Equipage féminin = 150€

### ▪ Coupes (non cumulables) :

Une récompense sera remise à tous les équipages présents à l'arrivée.

Les classes A7S, A7K et A7, A6 et A6K, A5 et A5K, N2 et N2S sont regroupées.

La remise des prix se déroulera le samedi 8 Juillet à la salle Petit Boy à Nay après l'affichage officiel définitif.

## Annexe : Itinéraire

<b>20 ème RALLYE DU BÉARN 8 JUILLET 2017</b>							
N°CH	ITINÉRAIRE	KILOMÉTRAGE			TEMPS IMPARTI	1 <sup>ère</sup> VHC	1 <sup>ère</sup> Moderne
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL			
<b>1ER SECTION NAY/NAY</b>							
CH 0A	SORTIE PARC FERME DEPART NAY					11:30	12:00
CH 0B	ENTRÉE PARC ASSISTANCE BIRABEN	2,400	2,400	2,400	00:12	11:42	12:12
PARC ASSISTANCE					00:15		
CH 0C	SORTIE PARC ASSISTANCE BIRABEN					11:57	12:27
CH 1	AVANT ES 1 BOIS DE BIÉ	5,800	5,800	8,200	00:18	12:15	12:45
NEUTRALISATION					00:03		
ES 1	DÉPART ES 1 BOIS DE BIÉ	0,200				<b>12:18</b>	<b>12:48</b>
	ARRIVÉE ES 1 BOIS DE BIÉ	<b>7,300</b>					
STOP	POINT STOP	0,300					
CH 2	AVANT ES 2 BÉRO BISTO	4,000	11,800	20,000	00:25	12:43	13:13
NEUTRALISATION					00:03		
ES 2	DÉPART ES 2 BÉRO BISTO	0,200				<b>12:46</b>	<b>13:16</b>
	ARRIVÉE ES 2 BÉRO BISTO	<b>5,700</b>					
STOP	POINT STOP	0,200					
CH 2A	ENTRÉE PARC REGROUPEMENT	17,500	23,600	43,600	00:35	13:21	13:51
PARC REGROUPEMENT PLACE MARCADIEU					00:35		
<b>2EME SECTION NAY/NAY</b>							
CH 2B	SORTIE PARC REGROUPEMENT					13:56	14:26
CH 2C	ENTRÉE PARC ASSISTANCE BIRABEN	2,400	2,400	46,000	00:12	14:08	14:38
PARC ASSISTANCE					00:35		
CH 2D	SORTIE PARC ASSISTANCE BIRABEN					14:43	15:13
CH 3	AVANT ES 3 BOIS DE BIÉ	5,800	5,800	51,800	00:18	15:01	15:31
NEUTRALISATION					00:03		
ES 3	DÉPART ES 3 BOIS DE BIÉ	0,200				<b>15:04</b>	<b>15:34</b>
	ARRIVÉE ES 3 BOIS DE BIÉ	<b>7,300</b>					
STOP	POINT STOP	0,300					
CH 4	AVANT ES 4 BÉRO BISTO	4,000	11,800	63,600	00:25	15:29	15:59
NEUTRALISATION					00:03		
ES 4	DÉPART ES 4 BÉRO BISTO	0,200				<b>15:32</b>	<b>16:02</b>
	ARRIVÉE ES 4 BÉRO BISTO	<b>5,700</b>					
STOP	POINT STOP	0,200					
CH 4A	ENTRÉE PARC REGROUPEMENT	17,500	23,600	87,200	00:35	16:07	16:37
PARC REGROUPEMENT PLACE MARCADIEU					00:35		
<b>3EME SECTION NAY/NAY</b>							
CH 4B	SORTIE PARC REGROUPEMENT					16:42	17:12
CH 4C	ENTRÉE PARC ASSISTANCE BIRABEN	2,400	2,400	89,600	00:12	16:54	17:24
PARC ASSISTANCE					00:35		
CH 4D	SORTIE PARC ASSISTANCE BIRABEN					17:29	17:59
CH 5	AVANT ES 5 BOIS DE BIE	5,800	5,800	95,400	00:18	17:47	18:17
NEUTRALISATION					00:03		
ES 5	DÉPART ES 5 BOIS DE BIE	0,200				<b>17:50</b>	<b>18:20</b>
	ARRIVÉE ES 5 BOIS DE BIE	<b>7,300</b>					
STOP	POINT STOP	0,300					
CH 6	AVANT ES 6 BÉRO BISTO	4,000	11,800	107,200	00:25	18:15	18:45
NEUTRALISATION					00:03		
ES 6	DÉPART ES 6 BÉRO BISTO	0,200				<b>18:18</b>	<b>18:48</b>
	ARRIVÉE ES 6 BÉRO BISTO	<b>5,700</b>					
STOP	POINT STOP	0,200					
CH 6A	ENTRÉE PARC FERME D'ARRIVÉE	17,500	23,600	130,800	00:35	18:53	19:23
<b>TOTAL CHRONO : 39 km / LIAISON : 91,8 km</b>							